

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 21 JUIN 2000

Objet : L'an deux mille et le vingt et un Juin
à dix-sept heures trente

Remboursement
d'Inscription

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

MM06/08

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BETTATI, DAVID, DEBERDT,
FOUQUES, GILLY, LORENZI, MANGIAPAN, MASCARELLI,
MORANI, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, VELAY, VIAL, VICTOR,
Mmes DALMASSO, SOMARIA, FAVARO, FORESTIER,

Le Président indique qu'à cause de la fermeture
exceptionnelle de la route de la Tinée, du 13 mai au 23
Juin 2000, les élèves des centres d'Isola et de St Etienne
de Tinée n'ont pas eu de cours pendant toute cette
période.

En conséquence, il propose d'effectuer un
remboursement partiel des frais d'inscription calculé au
prorata du nombre de cours non assurés.

Oùï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le
Comité :

1/ décide d'effectuer un remboursement partiel des frais
d'inscription pour les familles des élèves des centres
d'Isola et de St Etienne de Tinée, à cause de la fermeture
exceptionnelle de la route de la Tinée, du 13 mai au 23
Juin 2000, calculé au prorata du nombre de cours non
assurés.

2/ autorise le Président à effectuer les remboursements
des familles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

